

# Municipalité de Colombier



## AVIS DE PROMULGATION

---

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER

---

AVIS DE PROMULGATION est par la présente, donné que les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Colombier, siégeant en séance ordinaire du 12 avril 2022 a adopté le règlement 2022-03, code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ledit règlement est à la disposition des contribuables au bureau de la Municipalité de Colombier situé au 568, rue Principale, Colombier de même que via le site web de la municipalité de Colombier : [www.colombierhcn.com](http://www.colombierhcn.com)., sous l'onglet « règlement ».

Donné à Colombier, ce 1<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Milaine Charron